



Assemblée Générale Ordinaire 2022 – Procès Verbal

L'assemblée Générale Ordinaire de l'association « Les Enfants de Reine de Miséricorde » s'est réunie le samedi 12 novembre 2022 à 9 h au Relais Le Bocage à Pontmain (Mayenne), en présence d'une centaine de membres de l'association.

La convocation à cette AG a été faite par e-mail en date du 18 septembre 2022.

Cette Assemblée Générale a un caractère particulier, car elle modifie de façon substantielle les buts de l'association qui devient une association d'adoptés et de familles adoptives.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral du Conseil d'administration (joint)
- Rapport financier (joint)
- Modification des statuts (joints)
- Renouvellement du conseil d'administration
- Élection et vote des résolutions
- Questions diverses

L'Assemblée Générale s'est tenue à l'occasion de la rencontre annuelle de l'association, au cours de laquelle ont été organisées des réunions à thème et des conférences. On en trouvera la liste et un résumé en fin de document.

Modification des statuts

Il est proposé des nouveaux statuts pour tenir compte des nouveaux objets de l'association.

Les deux principales modifications sont les suivantes :

Buts de l'association :

Pour répondre aux besoins des nombreux adoptés et de leurs familles, son objet est étendu aux actions suivantes :

- Accompagner les adoptés dans la recherche de leurs origines.
- Être à l'écoute des familles ou des adoptés en difficultés.
- Organiser des rencontres, faciliter les échanges, informer sur l'actualité de l'adoption...

Membres

Les personnes adoptées par l'intermédiaire de l'association, leurs conjoints de fait, et les membres de leurs familles (parents, frères et sœurs) sont, de droit, membres de l'association sous réserve du paiement de la cotisation.

D'autres personnes, désireuses de participer aux activités de l'association peuvent aussi être membres de l'association. Leur admission est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

D'autres modifications, qui pour la majorité découlent de ce qui précède ont été faites.

On trouvera en pièce jointe les nouveaux statuts.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Rappel des statuts : L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration élu parmi les membres actifs, pour un an par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Huit membres du CA sortant ont exprimé le souhait de se représenter. Le CA sortant a jugé utile d'accueillir de nouveaux membres tenant compte des nouveaux buts de l'association. C'est pourquoi il est proposé les candidatures suivantes :

- Dominique Bouterin et Stéphanie Hennequin qui ont accompagné de nombreux voyages retour en Éthiopie.
- Magali Chapelet, comme ayant adopté au Burkina Faso ainsi qu'un enfant de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Selamawit Lemasson, adoptée par l'intermédiaire de l'association.

Membres élus en 2021

Jacques Bacher

Amélie Danjou

Caroline Deschryver

Antoine Jean

Marie-Pierre Labrosse

Olivier Le Gars

Véronique Vivier

François Vivier

Membres proposés à l'AG 2022

Jacques Bacher

Dominique Bouterin

Magali Chapelet

Amélie Danjou

Stéphanie Hennequin

Antoine Jean

Marie-Pierre Labrosse

Selamawit Lemasson

Olivier Le Gars

Véronique Vivier

François Vivier

Résolutions et vote

Il est proposé un vote sur les résolutions suivantes. Le vote est réalisé à bulletins secrets.

Les bulletins de vote ont été remis aux personnes présentes et à jour de leur cotisation (Conformément à l'habitude, il est remis un bulletin par personne, les cotisations étant versées par famille).

Nombre de votes : 100.

	Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
Approbation du rapport moral	81	11	8	
Approbation du résultat comptable et montant des cotisations	88	9	3	
Approbation des statuts	85	12	2	1
Approbation du renouvellement du conseil d'Administration	81	15	4	

Résumé des échanges pendant l'Assemblée Générale

Nous avons réservé cette année un temps assez long pour permettre un échange, en particulier sur les nouvelles orientations et les nouveaux statuts.

En fait la plupart des interventions des membres a porté d'une part sur le sujet des rapports de suivis annuels, d'autre part sur la question du contact d'un adopté, ou de sa famille s'il est mineur, en cas de demande de la part de la famille d'origine.

Ce dernier point est très controversé, d'autant que par le parrainage de membres de la famille d'origine par la famille adoptante, il y a de nombreux cas de relations établies entre les deux familles.

Concernant les suivis annuels, nous avons reçu jusqu'à présent des demandes explicites de ne pas transmettre ces suivis au pays d'origine. L'information transmise sur le sujet a fait naître une revendication opposée, à savoir que ces suivis doivent être transmis. Noter que la question se pose, en des termes différents, en Éthiopie comme au Burkina Faso.

Il apparaît clairement que le CA va devoir prolonger ses réflexions et revoir sa position sur ces deux sujets. En particulier l'idée d'un sondage auprès des adoptés ou des familles semble être une solution pour mieux connaître les souhaits de chacun.

Réunions et conférences

Voici les propositions qui ont été faites :

Vendredi soir : Partage / témoignage en présence d'Anne-Lise représentant l'association APAEC (Association des Parents et Adoptés en Colombie).

Le but de cette réunion était d'échanger sur l'expérience d'une association d'adoptés et de familles adoptives, semblable au projet d'ERM. Signalons tout de même que l'APAEC n'a jamais été une OAA et ses membres ont pu faire aussi bien l'objet d'adoption individuelle ou par OAA ou par l'AFA. Par ailleurs, l'ouverture aux adoptés est une évolution récente. Alors qu'il existe des associations de familles adoptives et des associations d'adoptés, le fait d'avoir une association où se retrouvent adoptés et parents est une spécificité intéressante et positive. C'est un modèle qui est bien dans l'esprit de notre association.

L'APAEC a, comme ERM, une difficulté à entrer en contact avec des adoptés pour se faire connaître et attirer des nouveaux membres.

Anne-Lise a surtout fait part de son vécu personnel qui l'a conduite très tardivement à découvrir sa famille d'origine et à retrouver sa sœur. Pendant les deux jours de notre rencontre annuelle, elle a été très présente et a pu échanger avec de nombreux adoptés présents. Nous l'en remercions vivement.

Vendredi soir : Table ronde et temps d'écoute pour les parents « Quand l'adoption devient difficile ».

Comme chaque année, nous avons tenu à permettre aux parents qui rencontrent de grandes difficultés à pouvoir en parler, en présence de Marie-Pierre Labrosse et Stéphanie Hennequin. Les échanges (7 familles représentées) se sont passés dans un climat d'écoute et de bienveillance. Les difficultés évoquées ont concerné des problématiques différentes : une adulte adoptée est actuellement en rupture de lien avec ses parents, deux enfants ont des difficultés d'apprentissage, une jeune souffre de troubles psychiatriques.....Les parents ont pu exprimer leurs souffrances et leurs espoirs sans subir de jugements ou de reproches. La table ronde des parents présents est venue soutenir chacun dans ses capacités parentales mises à mal par ces situations.

Samedi après-midi : Intervention « Pétales France » sur les troubles de l'apprentissage et les difficultés d'entrée dans le monde professionnel.

Cette intervention était destinée exclusivement aux parents et a rassemblé environ 60 personnes. Une première partie a traité de l'attachement et de ses conséquences sur les apprentissages, avec un focus sur la mésestime. Un deuxième temps était consacré à l'opposition avec un focus sur les colères. Des exemples de situations vécues ont illustré la théorie, avec des propositions d'attitudes parentales.

Samedi après-midi : A propos des voyages retour aux origines

Cette réunion était principalement destinée aux jeunes à partir de 13/14 ans. Ce sont essentiellement les plus grands (plus de 16 ans) qui sont restés à cette réunion. Nous avons revu avec beaucoup d'émotion le film tourné lors du deuxième camp retour en Éthiopie organisé par ERM. Puis trois jeunes adoptés et un parent adoptif ont témoigné de leurs vécus à propos du premier retour dans le pays d'origine. Les jeunes ont posé de nombreuses questions et certains ont exprimé leur vif désir de vivre cette expérience du voyage retour. Plusieurs ont suggéré la possibilité d'organiser ces projets à deux ou trois, sans constituer un camp, irréalisable à ce jour. Ensemble nous avons insisté sur la nécessité de préparer ce retour en cherchant, avant le départ, des éléments crédibles dans les dossiers d'adoption, ou grâce aux enquêtes réalisées sur place. Enfin nous avons rappelé la consigne de ne pas envisager un retour en solitaire durant le voyage lui-même mais aussi avant et après une telle expérience.

Samedi matin : découverte de l'Amharique

25 « grands » jeunes ont pu profiter d'une découverte de l'Amharique avec Chetaou, membre de l'association « AVEC l'Éthiopie ».



Assemblée Générale Ordinaire 2022

Rapport moral

(période juillet 2021 – Juin 2022)

Introduction : vers un nouvel ERM

L'an dernier, nous annonçons la fin des adoptions. Cette année nous proposons de nouveaux objectifs pour notre association pour qu'elle devienne une association des adoptés et des familles adoptives. C'est-à-dire que les adoptés eux-mêmes pourront être membres à part entière de l'association alors que jusqu'à présent seules les familles étaient membres.

Tout cela se traduit par de nouveaux statuts, proposés à l'Assemblée Générale 2022, avec comme objets :

- Accompagner les adoptés dans la recherche de leurs origines.
- Être à l'écoute des familles ou des adoptés en difficultés.
- Organiser des rencontres, faciliter les échanges, informer sur l'actualité de l'adoption...

Noter que la loi sur les Organismes d'Adoption précise que le retrait d'autorisation d'adoption est effectif dès lors que l'organisme ne peut justifier d'une activité pendant une durée de trois ans. Dans notre cas, cette échéance serait en février 2024.

Nous attirons l'attention sur un point important : ERM détient un fichier des familles adoptives avec adresses, téléphones et e-mail. Nous avons bien sûr la liste des adoptés, mais sans contact (téléphone ou e-mail) sauf bien sûr pour les quelques-uns que nous connaissons. Vouloir faire d'ERM une association d'adoptés ne peut donc être qu'un objectif qui prendra du temps et qui repose sur la volonté des premiers d'entre eux à faire la promotion de ce projet. C'est pourquoi, nous nous réjouissons qu'une première adoptée se soit présentée pour entrer au CA dès cette AG. Il sera tout à fait possible de coopter d'autres candidats en cours d'année, conformément aux statuts.

L'affaire « Causette »

Notre association a vécu en 2021 une épreuve, suite à la publication d'un livre d'une adoptée ERM, et surtout ce qui en est résulté sous forme d'articles de presses, émissions de radio ou télévision, publications sur internet et les réseaux sociaux. Le plus marquant a été un article à charge très violent par le magazine Causette (mai 2021), annonçant en outre des plaintes déposées en justice contre ERM. Nous avons constaté que les fausses informations diffusées ont troublé et déstabilisé, parfois fortement, de nombreux adoptés.

En décembre 2021, l'auteur du livre a annoncé sur sa page Facebook mettre fin à ses interventions pour se consacrer à d'autres activités. De fait, aucun élément nouveau n'est venu s'ajouter à cette affaire en 2022. De son côté, ERM a pu recueillir des preuves indiscutables établissant la vérité des faits et réfutant les accusations portées contre l'association. Précisons qu'en définitive, ERM n'a jamais reçu la moindre suite aux plaintes qui auraient été déposées.

Nous estimons aujourd'hui que cette affaire est close, ce qui ne signifie pas que ses effets sur les adoptés se soient éteints, ni même qu'un rebondissement soit exclu.

Activité de votre Conseil d'administration au cours de l'année écoulée

Lors de l'Assemblée Générale 2021, le CA d'ERM a été assez fortement renouvelé. Son activité a depuis porté principalement sur l'évolution de notre association, en particulier les nouveaux statuts qui vous sont proposés, et sur les divers sujets suivants.

Information sur l'adoption

Fournir une information à nos membres sur l'actualité de l'adoption, et aussi sur les pays d'origine que sont l'Éthiopie et le Burkina Faso, fait partie des missions d'ERM. Ce rapport moral a d'ailleurs été rédigé pour vous en apporter et nous nous efforcerons d'utiliser au mieux nos outils que sont site internet et e-mailing, sachant que nous avons renoncé aux envois postaux en raison de leur coût et de leur charge de travail associée. On trouvera une mise à jour des statistiques de l'adoption internationale en fin de document.

L'actualité internationale très dense au cours de cette année a eu pour effet de réduire sensiblement l'importance donnée par les media aux sujets concernant l'adoption internationale, à l'inverse de l'année précédente. Ainsi le mouvement général d'opposition à l'adoption internationale s'est fait beaucoup plus discret. D'ailleurs nous venons d'être informés de la décision du gouvernement de lancer une mission d'inspection sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, donnant ainsi suite à la demande du collectif "Reconnaissance des Adoptions Illicites en France" (RAIF) l'an dernier. Rappelons la réalité que traduisent les chiffres de l'adoption internationale en France : 4136 enfants adoptés en 2006, 252 en 2021 avec une tendance à la stabilisation après cette longue décroissance.

Accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines.

Nous sommes régulièrement contactés par des adoptés, ou leurs familles adoptives, voulant aller à la recherche de leurs racines, souvent sous forme de voyage. Nous accompagnons ces démarches qui sont chacune autant de cas particulier. Elles sont en effet très variables. Il peut s'agir d'une simple écoute téléphonique comme d'un accompagnement complet : échange sur l'objet du voyage, préparation des jeunes adoptés, aide à l'organisation pratique du voyage, en particulier pour disposer d'un guide-interprète approprié, soutien au retour du voyage. Il arrive que des adoptés souhaitent que leurs parents adoptifs ne soient pas informés de leur projet. C'est une autre dimension de cette quête des origines qui n'est pas toujours bien acceptée par les parents adoptifs. En octobre 2022, Véronique et François ont accompagné trois adoptés en Éthiopie. Notez que jusqu'à présent cela n'a concerné que l'Éthiopie. La situation politique au Burkina Faso est telle qu'il est bien difficile d'y envisager un voyage. La guerre avec le Tigré et divers autres conflits à la périphérie du pays limite aussi les possibilités en Éthiopie. Toutefois la capitale reste un lieu sûr et, avec quelques précautions, il est possible de se rendre dans les régions de Bahir-Dar ou de Dessie. Des voyages en petits groupes sont donc possibles, mais il ne nous est pas encore possible d'envisager des voyages retour comme cela s'est fait dans le passé.

Écoute des familles et des adoptés en difficulté

Nous sommes aussi sollicités par des familles ou des adoptés. Nous leur proposons un temps d'écoute, adapté à leurs besoins, prenant en compte leurs soucis du moment comme les éléments historiques contenus dans les dossiers. Notre rôle n'est pas de se substituer aux nombreux professionnels, médecin, psychologue, assistant social pouvant intervenir auprès des familles et des jeunes. C'est une écoute bénévole, attentive, respectant la confidentialité et nourrie des nombreuses expériences des familles accompagnées par l'association. Dans cette écoute nous pouvons apporter l'éclairage particulier que nous donne la connaissance des pays d'origine que sont l'Éthiopie et le Burkina Faso, leurs spécificités et leurs différences dans les processus d'adoption. Enfin nous soutenons les efforts des familles pour s'adresser aux professionnels dont ils ont besoin.

Familles d'origine éthiopienne recherchant leurs adoptés

Nous sommes aussi confrontés au cas de familles éthiopiennes qui souhaitent retrouver et contacter des membres de la famille qui ont été confiées à l'adoption. Le CA, conscient de la difficulté du sujet, a mené une réflexion approfondie sur ce thème.

La question posée est à la fois de nature éthique et juridique. Sur ce dernier aspect, nous avons demandé l'avis de juristes. De par l'adoption plénière en France, le lien entre un adopté et sa famille biologique est rompu. Comme dans le cas d'un accouchement sous X, la famille d'origine n'a, en France, aucun droit à se manifester auprès d'un adopté. Nous savons que d'autres OAA s'interdisent totalement de s'impliquer dans ce type de démarches. Pourtant cette seule réponse ne donne guère satisfaction. Pourquoi priver un adopté d'informations et de découvertes concernant sa propre histoire ? Inversement, peut-on prendre le risque de déstabiliser fortement un adopté qui a fait le choix de bien s'insérer dans la société française en apportant des informations sur une famille d'origine qu'il a totalement occulté jusqu'à présent ? Nous savons qu'il y a eu de belles retrouvailles mais aussi des drames aux effets très graves. Dans le cadre de notre activité d'écoute, nous avons déjà été sollicités par des familles

fortement choquées pour avoir été contactées, en général par le moyen des réseaux sociaux ou d'intermédiaires, par une famille d'origine, apportant des informations pouvant contredire le récit officiel connu.

Revenons à l'aspect juridique : l'interdiction de contacter un adopté par sa famille biologique est relativisée par le fait que l'Éthiopie n'est pas signataire de la convention de la Haye, avec les implications de droit qui vont avec, et que surtout le statut de l'adoption en Éthiopie ne rompt pas le lien entre adopté et famille d'origine. Notons en passant que cela ne vaut pas pour le Burkina Faso.

Dans ce contexte, voici la démarche qu'ERM se propose de mettre en œuvre :

- L'intérêt de l'adopté doit primer avant tout.
- Les adoptés ont toute légitimité à rechercher et contacter leurs familles d'origine. C'est l'inverse qui pose question.
- Pour aider les adoptés à la recherche de leurs origines, ERM doit ajouter dans leur dossier toutes informations qui auraient été découvertes pour qu'elles ne soient pas perdues. Il peut d'ailleurs s'agir d'informations recueillies à l'occasion de parrainages de membres de la famille d'origine et dans ce cas ARM devra se concerter avec ERM avant d'informer les adoptés et/ou leur famille. Ce principe de porter les informations au dossier sans informer l'adopté a été clairement précisé dans une réponse de la MAI à une question posée au sujet d'adoptions au Sri Lanka.
- ERM doit demander par tous les moyens disponibles (rencontre annuelle, site internet, questionnaires de suivi annuel...) que les adoptés majeurs ou les familles adoptives pour les mineurs fassent connaître leur souhait, à savoir d'être informés si leur famille d'origine se manifeste, ou au contraire ne pas vouloir être contacté.
- Dans les cas où ERM est dans l'impossibilité de savoir si un adopté est prêt ou pas à être contacté, il ne le sera pas.

Rapports annuels de suivis

Lors de la signature de la convention d'adoption entre ERM et les familles adoptives, ces dernières s'engagent à adresser chaque année, jusqu'à l'âge de 18 ans, un rapport annuel que nous devons ensuite communiquer aux administrations des pays d'origine. L'arrêt des adoptions a eu pour conséquence l'interruption de nos relations avec les ministères concernés de ces pays. La situation politique en Éthiopie comme au Burkina Faso a aussi désorganisé ces ministères avec lesquels il n'a pas été possible d'établir de nouveaux modes de communication. Une équipe de bénévoles a continué à traduire en anglais et formater les rapports reçus en nombre malheureusement restreint, de nombreuses familles ayant cessé de nous transmettre ces rapports et même de nous communiquer leur contact. Dans le cas de l'Éthiopie, il a été constaté depuis longtemps déjà que ces rapports de suivis pouvaient être communiqués aux familles d'origine à leur demande et que, par les réseaux sociaux, cela permet à ces familles de rechercher les personnes confiées à l'adoption en vue de les contacter. Pour cette raison, en tenant compte de ce qui est exposé au paragraphe

précédent, nous avons estimé peu souhaitable de faire suivre les rapports de suivi vers les pays d'origine, depuis l'arrêt des adoptions. Dans ce contexte, nous avons décidé de continuer à vous demander d'envoyer ces rapports, sous une forme simplifiée, sans les transmettre aux pays d'origine, et même depuis cette année en se contentant d'archiver les documents reçus, sans traduction ni mise en forme. Cela nous permettra, le cas échéant, de rester en mesure de transmettre des dossiers en cas de demande. Cette disposition reste en vigueur tant qu'ERM garde son statut d'OAA. Nous remercions Karin de Lange et Stéphane Oiry qui se sont chargé de gérer ces suivis ces dernières années..

Application du RGPD (Règlement sur la protection des données)

En tant qu'organisme d'adoption, nous détenons des données personnelles importantes sur les adoptés. La loi sur les OAA précise d'ailleurs qu'en cas d'arrêt des adoptions ces archives (sous entendu papier) doivent être remise aux archives du département du siège social (dans notre cas il a été clarifié que ce serait dans la Manche, même si le siège social n'y est plus). Lorsqu'ERM aura perdu son statut d'OAA, nous continuerons à conserver les archives nécessaires à l'objet de l'association, à savoir essentiellement l'aide à la recherche des origines pour lesquelles les dossiers d'adoption sont essentiels.

Historiquement, les archives des deux associations ERM et ARM étaient fortement imbriquées. Par exemple on avait regroupé dans un même dossier au nom d'une famille française à la fois les dossiers d'adoption de leurs enfants et les dossiers de parrainages pour lesquels ils sont donateurs. Les réflexions sur l'avenir de l'association ERM, l'application des règles internationales concernant l'adoption et les actions humanitaires, enfin l'application du RGPD ont conclu à la nécessité impérieuse de mettre fin à cette situation et de séparer physiquement les archives des deux associations. Ce travail a été fait au cours de l'hiver et du printemps 2022 et nous remercions Sandy Fouchard qui a fait le plus gros du travail.

En parallèle, nous avons procédé à une analyse détaillée des données en notre possession et des usages qui en sont faits en application du RGPD. Voici un résumé des dispositions prises :

- A quelques rares exceptions près, toutes les archives d'ERM, en particulier les dossiers concernant les adoptés, ont été numérisées et les documents papiers ont fait l'objet d'une destruction par une société spécialisée.
- Les archives sont stockées de façon cryptée sur un serveur en ligne (ce qu'on appelle le cloud) sécurisé.
- L'accès, protégé par mot de passe, n'est donné qu'à un tout petit nombre de membres du CA (et de bénévoles chargés des suivis), pour les seules informations dont ils ont besoin pour assurer leurs missions.
- Les dossiers d'adoption ne sont jamais communiqués à des tiers, sauf de façon partielle pour aider à la recherche des origines. Seuls des adoptés majeurs ou ses parents adoptifs pour les mineurs peuvent demander copie du dossier les concernant après vérification d'identité.

Il nous reste à terminer la formalisation de ce travail sur le RGPD.

Une question nous a été posée par des adoptés qui souhaitent qu'ERM détruise les dossiers les concernant. La réponse est la suivante : tant qu'ERM détient ces archives en tant qu'OAA, nous ne sommes pas autorisés à les détruire. Lorsque nous aurons remis une copie au département et à la MAI, alors nous détruirons les dossiers de tout adopté qui en ferait une demande écrite, conformément au RGPD qui garantit un droit d'accès.

Situation des adoptions

Le dernier enfant adopté est arrivé du Burkina Faso en février 2021. Ayant anticipé un arrêt des adoptions, il n'y a aucun dossier en cours, aucune famille en attente.

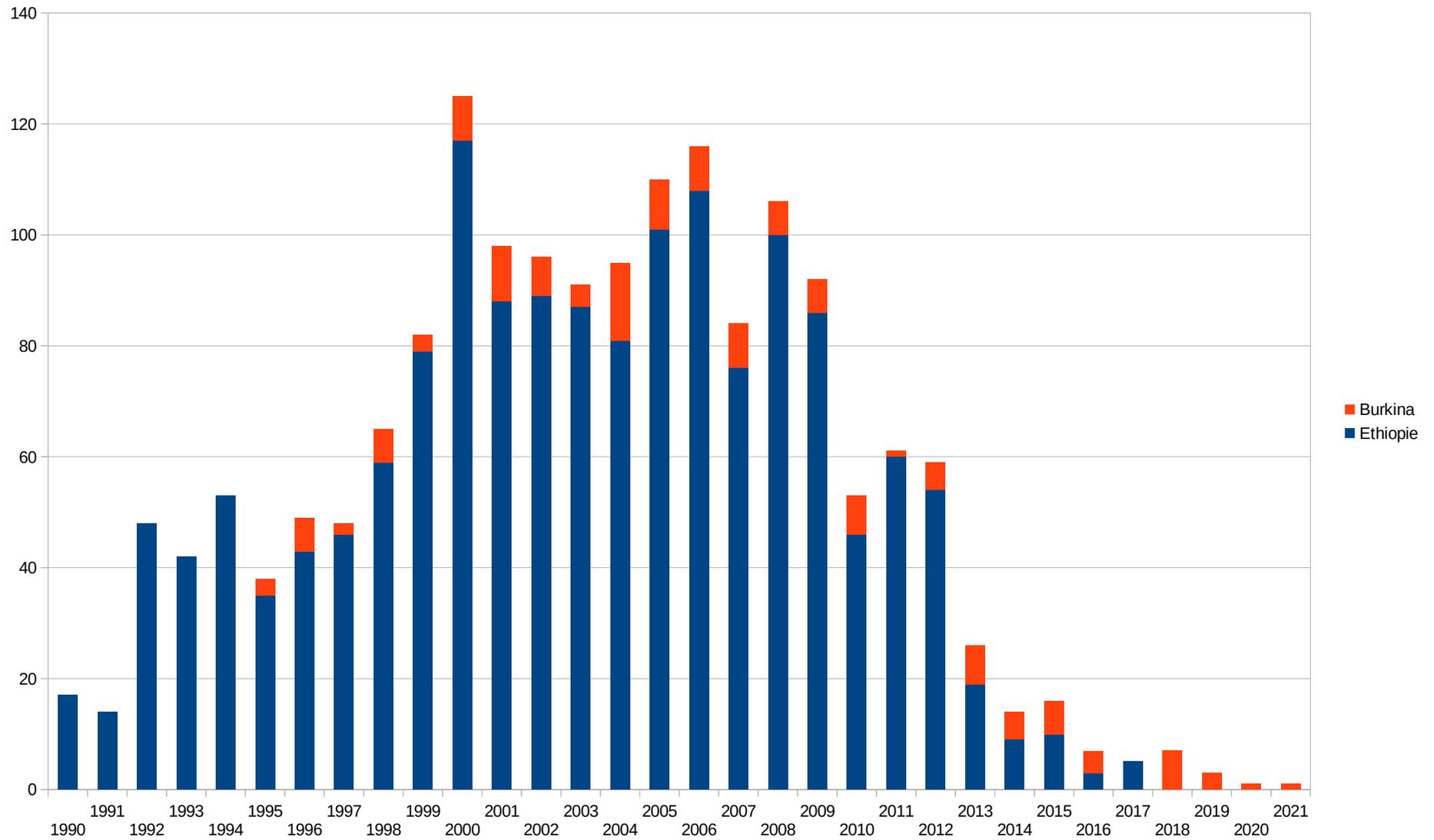
Les tableaux suivants donnent le nombre d'arrivées d'enfants par années civiles et par exercices. Il n'y a plus d'adoption à partir de 2011 :

				Années civiles	Ethiopie	Burkina Faso	Total
Exercices	Ethiopie	Burkina Faso	Total	2013	19	7	26
2013/2014	21	5	26	2014	9	5	14
2014/2015	10	3	13	2015	10	6	16
2015/2016	6	7	13	2016	3	4	7
2016/2017	5	2	7	2017	5	0	5
2017/2018	0	3	3	2018	0	7	7
2018/2019	0	6	6	2019	0	2	2
2019/2020	0	1	1	2020	0	2	2
2020/2021	0	2	2	2021	0	1	1

Le président, François Vivier

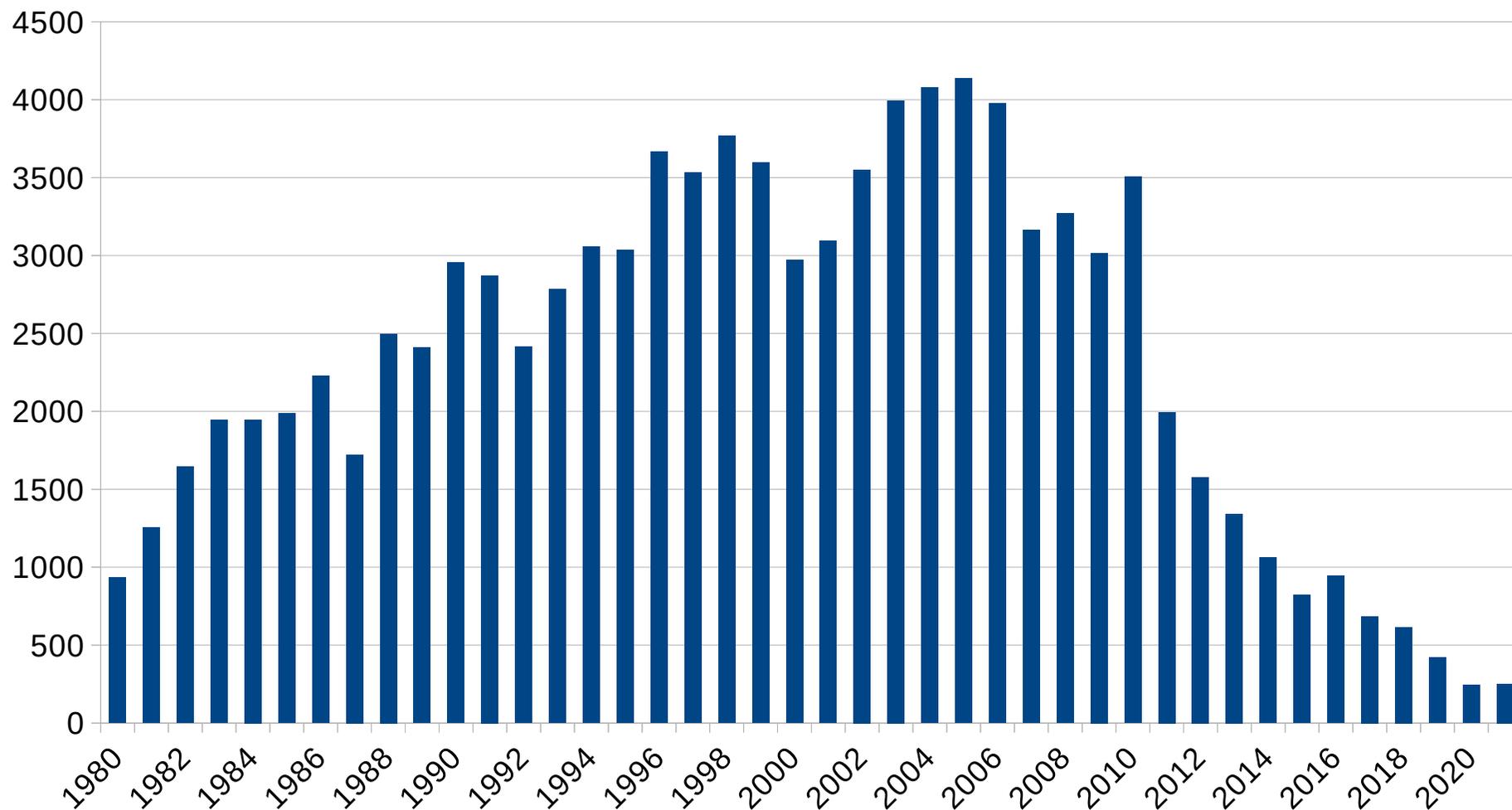
La secrétaire, Véronique Vivier

Historique des adoptions ERM (nombre d'enfants par années d'arrivée en France)



Historique des adoptions internationales en France (d'après données Mission de l'Adoption Internationale)

Adoptions internationales en France





Assemblée Générale Ordinaire 2022

Rapport financier

(période juillet 2021 – Juin 2022)

Compte tenu de la réduction substantielle de l'activité d'ERM, il n'est plus fait qu'une comptabilité simple de trésorerie. On trouvera ci-après le compte d'exploitation 2021-22 et un budget prévisionnel pour l'exercice en cours.

Il n'y a maintenant plus de dépenses et recettes liées aux adoptions. A quelques exceptions près, les comptes reflètent les activités nouvelles de l'association : recherche des origines, assistance, rencontres, information.

Pour l'exercice 2021-22, nous avons provisionné des frais de justice qui n'ont fait l'objet d'aucune dépense. Le poste « aide et frais de recherche », qui concerne les recherches de familles d'origine ont été faibles, la situation politique en Éthiopie n'ayant pas permis de mener à bien les missions prévues. Nous avons alloué une aide ponctuelle de 150 € à deux adoptées pour les aider à financer un voyage en Éthiopie qui leur a permis de retrouver leur famille biologique.

Nous rappelons qu'ERM, dans la limite de ses capacités, assure gratuitement les recherches sur les origines en Éthiopie faites à la demande d'adoptés ou de leurs familles. Les demandeurs ont la possibilité de faire un don en contrepartie. Sur décision du CA, ERM peut aussi apporter une aide financière à des adoptés voulant entreprendre un voyage dans le pays d'origine, par exemple en prenant à sa charge des dépenses de guide-interprète.

Nous avons eu deux dépenses exceptionnelles : une participation aux frais d'obsèques du père Baudouin (par qui ont commencé les adoptions au Burkina Faso) et une aide à une ancienne salariée d'ERM en Éthiopie, faisant suite à des engagements pris lors de son licenciement pour retrouver une activité.

C'est ce qui rend le résultat de cet exercice déficitaire pour un montant de 1 092 €

En ce qui concerne les comptes prévisionnels sur l'exercice en cours, nous avons pu réduire substantiellement les dépenses d'assurance RC, en changeant de compagnie, et nous avons accru le budget d'aide et de recherche des origines. ERM étant maintenant organisateur de la rencontre annuelle, nous avons aussi un budget, en dépense et recette, pour couvrir cette activité. Le résultat prévisionnel de cet exercice est aussi prévu déficitaire (1 910 €), en raison d'une baisse sensible, constatée à ce jour, des cotisations et dons perçus, et d'un déficit prévu sur la rencontre annuelle.

Le solde de notre compte courant était de 15 370 € à la clôture de l'exercice, auquel s'ajoute 281 € de compte sur livret.

Cotisations

Les nouveaux statuts, proposés au vote de l'Assemblée Générale 2022 prévoient que « les personnes adoptées par l'intermédiaire de l'association, leurs conjoints de fait, et les membres de leurs familles (parents, frères et sœurs) sont, de droit, membres de l'association sous réserve du paiement de la cotisation ».

Il nous est donc nécessaire de définir le montant des cotisations.

Ces dernières années, la cotisation demandée à chaque famille adoptive (pour les parents et leurs enfants) était de 20 € par an.

Il est maintenant proposé les montants suivants de cotisation :

- Parents adoptifs et leurs enfants mineurs : 30 € par an par famille.
- Adoptés majeurs et leurs conjoints éventuels : 10 € par an par famille.
- Autres membres (soumis à l'approbation du CA) : 10 € par personne et par an.

Ces montants ne s'appliqueront que sur l'exercice 2023-24. L'augmentation de la cotisation « parents » vise à retrouver un équilibre des comptes. Cette année, les adoptés majeurs peuvent s'inscrire sans verser de cotisation.

Nous tenons à remercier les familles qui continuent à verser leur cotisation annuelle que beaucoup accompagnent d'un don.

Le trésorier, Jacques Bacher

Compte d'exploitation ERM 2021-22

Dépenses	2021-22 Réalisé	2021-22 Prévision	2020-21 Réalisé
Salaires et charge			
Sous-traitance			
Assurance	950	950	939
Adoptions Burkina			3 000
Déplacements	92	100	
Divers	170	500	178
Formation			
Fournitures de bureau	60	100	
Frais AG	330	1 000	
Frais bancaires	235	400	441
Frais postaux	0	100	116
Internet / Téléphone	655	460	452
Frais de justice		3 000	40
Aide et frais de recherche	150	1 000	870
Obsèques père Baudouin	500		
Aide ex-salarié Ethiopie	2 400	2 400	
Total	5 542	10 010	6 036

Recettes	2021-22 Réalisé	2021-22 Prévision	2020-21 Réalisé
Cotisations et dons	4 450	3 105	5 685
Dons			
Divers			
Prestations			
Familles adoption			2 868
Frais AG			
Subventions			
Total	4 450	3 105	8 553
Résultat	-1 092	-6 905	2 517

Comptes prévisionnels ERM 2022-23

Dépenses	2022-23 Prévision	2021-22 Réalisé
Salaires et charge		
Sous-traitance		
Assurance	110	950
Déplacements	100	92
Divers	150	170
Formation		
Fournitures de bureau	50	60
Frais rencontre annuelle	3 000	330
Frais bancaires	300	235
Frais postaux		
Internet / Téléphone	700	655
Frais de justice		
Aide et frais de recherche	1 500	150
Obsèques père Baudouin		500
Aide ex-salarié Ethiopie		2 400
Total	5 910	5 542

Recettes	2022-23 Prévision	2021-22 Réalisé
Cotisations et dons	2 500	4 450
Divers		
Prestations		
Familles adoption		
Formation		
Rencontre annuelle	1 500	
Subvention MAI		
Total	4000	4450

Résultat	-1 910	-1 092
-----------------	---------------	---------------